

AVIS PUBLIC



AVIS DE MOTION est donné par Madame Marjorie Gagnon, conseillère, que sera adopté à la séance du 5 février 2018, à 20h au 2660, rue du Centre Communautaire de Sainte-Séraphine, le Règlement n°2018-46 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Séraphine.

Le règlement n° 2018-46 vise à énoncer les principales valeurs de la municipalité de Sainte-Séraphine dont l'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect avec les autres membres du conseil, des employés et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche d'équité et les dispositions concernant le financement politique.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

2660, rue du Centre-Communautaire
Sainte-Séraphine (QC)
J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE CE 6 DÉCEMBRE 2016.

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 8 h et 17 h le 19 janvier 2018

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-trésorière